Guide RPC: Gestion du développement durable et rapport de durabilité dans les PME

La Commission d'experts de la RPC a approuvé le 5 décembre 2023 la publication d'un document de discussion sur le développement durable dans le contexte des RPC. Ce document contient un guide qui aide les PME, à l'aide d'un processus en sept étapes, à ancrer le développement durable dans leur organisation et à établir un rapport transparent sur ce thème. Le public est invité à commenter le contenu de ce document jusqu'au 14 avril 2024.

Avec l'adoption du programme de travail pour l'année 2022, la Commission d'experts de la RPC a décidé d'aborder le thème du développement durable. Si en 2022, les travaux étaient de nature conceptionnelle, le groupe de travail formé par la RPC1 a commencé à travailler au printemps 2023. En six séances et dans le cadre d'échanges étroits avec la Commission d'experts, un document de discussion relatif au développement durable dans le contexte des RPC a été élaboré. À la demande du groupe de travail, la Commission d'experts s'est prononcée, le 5 décembre 2023, à l'unanimité en faveur de la publication du document de discussion. La première partie du document de discussion contient des informations de contextualisation relatifs aux développements internationaux et nationaux dans le domaine de la durabilité, tandis que la deuxième partie propose un guide axé sur la pratique pour l'établissement d'un rapport de durabilité, présenté ci-après. Étant donné que cela ouvre un nouveau champ, c'est le format du document de discussion - et non celui d'une recommandation obligatoire - qui a été choisi.

Groupe cible et objectifs

Le guide RPC s'adresse en particulier – mais pas exclusivement – aux entreprises qui **ne sont pas** cotées en bourse et **ne sont pas** directement concernées par les dispositions de l'art. 964a CO ni par les directives européennes en la matière. Il est donc principalement conçu pour les petites et moyennes entreprises et organisations qui appliquent les normes RPC.

L'objectif du guide RPC est de proposer une aide pratique pour la gestion du développement durable et l'établissement d'un rapport de durabilité. Il prend en compte les défis spécifiques des petites et moyennes entreprises et organisations, comme les ressources limitées, et aborde donc en profondeur la gestion du développement durable. Il propose une structure pour le rapport de durabilité, dont le contenu découle des questions relatives à la gestion du développement durable.

Structure du guide Sept étapes

Le guide est scindé en sept étapes. En suivant le guide étape par étape, les entreprises seront en mesure d'ancrer la durabilité dans leur organisation tout en obtenant une structure claire et des contenus pertinents pour un rapport de durabilité transparent. Chaque étape est un élément du puzzle qui, avec les autres, finit par former l'image globale et le rapport de durabilité.

- Clarifier les responsabilités et les compétences
- 2) Analyser et comprendre les parties prenantes
- 3) Définir les ambitions en termes de développement durable
- Déterminer les thèmes de caractère significatif dans la perspective de l'environnement et de l'activité
- 5) Élaborer une feuille de route avec des objectifs et des mesures
- 6) Mettre en œuvre des mesures et mesurer la progression
- 7) Établir un rapport de durabilité qui organise les informations en catégories pertinentes comme la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les chiffres clés et les objectifs

Le guide RPC est conçu de manière souple de façon à ce que les sept étapes puissent être adaptées aux besoins et aux spécificités de chaque entreprise. Au besoin, d'autres étapes peuvent être ajoutées et l'ordre peut être modifié. Le guide repose ainsi – comme les recommandations ellesmêmes – sur une approche de gestion.

Caractère significatif (étape 4)

Selon le contexte légal ou la norme, l'interprétation de la notion de «caractère significatif» peut varier. Dans son guide, la RPC suit l'approche de la «double importance relative»: les thèmes sont considérés comme significatifs lorsqu'ils sont jugés importants en raison

- de l'impact du modèle d'affaires et de l'activité sur l'environnement et la société (impact sur l'environnement) et/ou
- en raison de l'impact de l'environnement et de la société sur le modèle d'affaires et l'activité de l'entreprise ainsi que sur son succès (impact sur l'activité).

Cette approche permet d'envisager les choses globalement et tient compte à la fois des intérêts de l'organisation et de ceux des parties prenantes. Qui plus est, cette approche permet une compatibilité du rapport selon d'autres normes ou règles.

Caractère facultatif

Nous considérons actuellement que la mise en œuvre du guide RPC relatif à la durabilité doit s'effectuer sur une base volontaire. Comme l'indique le document de discussion, le rapport de durabilité peut faire partie du rapport annuel (RPC CC/34) respectivement du rapport de gestion (RPC CC/7), mais peut aussi être élaboré comme un document à part.

Suite de la procédure: Invitation à commenter

Après la publication du document de discussion en allemand et en français, le public intéressé sera invité à prendre position, d'ici le 14 avril 2024, sur différentes questions. À cet effet, il sera possible de compléter un formulaire physique ou numérique sur la page Projets du site Internet de la RPC.² Une fois les retours évalués, la Commission d'experts statuera, vraisemblablement lors de sa deuxième séance fin 2024, sur d'éventuelles adaptations et sur la publication.

→ Contact

Secrétariat de la RPC (fachsekretaer@fer.ch) ou direction du groupe de travail (reto.eberle@fer.ch)

(Reto Eberle, Prof. Dr, expert-comptable diplômé, président du conseil de fondation RPC, Université de Zurich, KPMG, chef du groupe de travail RPC sur la durabilité, www.business.uzh.ch/Alexandra Allgaier, M.A. HSG, pédagogue d'économie diplômée, assistante technique RPC, Université de St-Gall, membre du groupe de travail RPC sur la durabilité, www.aca. unisg.ch/Andreas Buchs, MA UZH, expert-comptable diplômé, chargé de cours et chef de projet ZHAW, membre du groupe de travail RPC sur la durabilité, www.zhaw.ch/ifi)

- Composition du groupe de travail: Prof. Dr Reto Eberle, Université de Zurich (responsable du projet); Daniel Bösiger, Georg Fischer SA (représentant des utilisateurs et utilisatrices); Sven Bucher, ZKB et Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (représentant des banques); Andreas Buchs, ZHAW (représentant des Hautes Écoles); Dr Mark Veser, EY (responsable de la Commission technique «Assurance ESG» d'EXPERTsuisse); Alexandra Allgaier, Université de Saint-Gall (assistante spécialisée).
- ² Cf. https://fer.ch/durabilite.

TREX L'expert fiduciaire 1/2024